



ECOLEMATERNELLE ET PRIMAIRE
TRÓJMIASTO



REGLEMENT GROUPE ESCARGOTS

I. Règles générales

Le groupe "ESCARGOTS" accepte les enfants dès l'âge de 4 ans, qui sont autonomes pour les repas et les activités hygiéniques.

Le groupe est encadré par un enseignant.

Les frais d'inscription à l'école maternelle française s'élèvent à 930,00 PLN (900,00 PLN + 30,00 PLN pour la rythmique et les arts plastiques) par mois. Les parents fournissent le petit-déjeuner et le thé de l'après-midi à leurs enfants. Les cours supplémentaires : judo, gymnastique corrective, danse, orthophonie sont payés en supplément par les parents aux professeurs des classes données. Le jardin d'enfants met des salles de classe à disposition pour les activités mentionnées ci-dessus.

Les sorties au théâtre, au cinéma et les excursions sont également payées par les parents.

les parents.

L'école maternelle française fonctionne de septembre à juillet d'une année donnée. Le mois d'août est un mois de pause - de rénovations.

Le jardin d'enfants est fermé le 24.12 (veille de Noël) et le 31.12 (veille du Nouvel An).

II. Règles détaillées

Toutes les questions relatives au travail éducatif et didactique dans un groupe doivent être adressées, en premier lieu, aux enseignants.

Les enfants sont pris en charge et déposés à des heures précises : prise en charge et dépose de 7h30 à 9h00 jusqu'à 17h00.

Les enfants viennent à l'école maternelle sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs, et ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (carte des personnes autorisées à récupérer les enfants). Les enfants ne peuvent être

récupérés par des personnes sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Les parents ou les personnes autorisées à le faire viennent chercher l'enfant personnellement dans la classe, dans le cas où les enfants se trouvent dans le jardin de l'école maternelle, l'enseignant demande au parent de souligner le fait de venir chercher l'enfant en disant au revoir à l'enseignant qui s'occupe de l'enfant.

Une fois que l'enfant a été remis aux parents, ceux-ci sont responsables de la sécurité de l'enfant, également dans les locaux de l'école maternelle et dans le jardin ; toutefois, les règles de sécurité en vigueur à l'école maternelle (c'est-à-dire le fait de glisser le long des rampes, de grimper aux arbres, l'utilisation inappropriée des équipements) continuent de s'appliquer.

Les parents sont tenus d'amener au groupe uniquement des enfants en bonne santé. Dans les cas justifiés, les enseignants peuvent demander un certificat médical confirmant l'état de santé de l'enfant. En cas de maladie infectieuse ou d'intoxication alimentaire

En cas de maladie infectieuse, d'intoxication alimentaire d'un enfant, les parents sont tenus de prévenir immédiatement l'enseignant ou le directeur de l'école maternelle.

L'enseignant n'a pas le droit d'administrer des médicaments aux enfants.

Les vêtements de l'enfant doivent être confortables et pratiques, adaptés aux conditions météorologiques, permettant le séjour quotidien de l'enfant à l'extérieur ; des chaussures fonctionnelles et sûres (pas de tongs).

Les parents sont tenus de fournir à l'enseignant travaillant dans le groupe un numéro de téléphone et une adresse électronique actuels.

Dans le groupe Escargots, il y a des heures de repas fixes :

- petit-déjeuner : jusqu'à 9 h 15 ;
- Soupe : 10.30 - 10.45 ;
- déjeuner : 11.50 - 12.10 ;
- Goûter de l'après-midi : 14.15 - 14.30.

et un temps de repos fixe : 12 h 20 - 13 h 00.

Il est interdit d'apporter et de manger du chocolat et des sucreries dans le groupe Escargots. Les enseignants ne sont pas responsables des objets de valeur apportés à l'école maternelle.

L'organisation du travail pendant la journée est précisée dans l'horaire cadre.

Le fait de ne pas venir chercher l'enfant avant 17 heures et, parallèlement,

l'absence de contact avec les parents entraînent une redevance de 1 PLN par minute.

Les informations concernant un enfant ne sont fournies que par les enseignants travaillant en groupe ou par le directeur du jardin d'enfants.

Les parents fournissent la papeterie pour leur enfant. Il est possible de convenir avec l'enseignant et les parents du groupe que l'enseignant collectera de l'argent pour acheter le même matériel pour tous les enfants.

Les parents apportent des tenues de gymnastique (si l'enfant fréquente les cours de gymnastique corrective et de judo).

Les parents sont tenus de se familiariser avec les règles et les procédures de l'UE et de les respecter.

les procédures relatives au maintien de la sécurité des enfants au sein du jardin d'enfants.

Le règlement de l'école maternelle est appliqué en gardant à l'esprit que toutes les procédures entreprises ne visent qu'à assurer le bien-être de l'enfant et son bon développement mental, physique, social et émotionnel.

En respectant le Règlement, nous créerons les conditions d'un bon développement et d'une enfance heureuse pour nos élèves.

Les règles et règlements entrent en vigueur le 01.09.2021.

Signature du chef d'établissement

Signature du parent

.....

.....